

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE
Séance du 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-neuf juin, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-cinq juin deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la mairie de l'Escarène, sous la présidence de Madame Céline Duquesne, Maire.

Etaient présents :

DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, RATTI Phillipe, MANGIN Flora, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, CHOLVIN Nolan, FOUQUET Hervé, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, SOUMATI Damien,

Absents représentés :

MIGONE Anaïs représentée par TAMAZOUT Maurice, PEREZ Jennifer représentée par DUQUESNE Céline, Raoul PIALA représenté par DONADEY Pierre,

Absents excusés : /

Madame SMANIOTTO Amélie a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 26 06 16

Objet :

Approbation du nouveau règlement intérieur du service de restauration scolaire pour l'année scolaire 2026-2027

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Considérant que la commune assure un service de restauration scolaire destiné aux élèves fréquentant les établissements scolaires de la commune ;

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce service ;

Madame SMANIOTTO propose, pour la prochaine rentrée scolaire, d'apporter diverses précisions et adaptations au règlement intérieur actuellement en vigueur afin de garantir le bon fonctionnement du service, la sécurité des enfants et une meilleure information des familles ;

Il convient donc, à cette fin, d'adopter un nouveau règlement intérieur de la restauration scolaire ;

Transmis à la Préfecture le : Date visa

Affiché le : 13/07/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260629-200616-DE
Reçu le 13/07/2026
Publié le 13/07/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame SMANIOTTO, après en avoir délibéré

-Approuve le nouveau règlement intérieur du service de restauration scolaire, tel qu'annexé à la présente délibération ;

-Précise que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2026-2027 ;

-Abroge, à compter de cette même date, les dispositions du règlement intérieur précédent;

-Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

-Charge Madame le Maire de porter ce règlement à la connaissance des familles et des usagers du service.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 23

Pour :

DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, RATTI Phillipe, MANGIN Flora, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, CHOLVIN Nolan, FOUQUET Hervé, MIGONE Anaïs, PEREZ Jennifer, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAÏN Laurence, SOUMATI Damien, Raoul PIALA.

Contre : /

Abstentions:/

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Amélie SMANIOTTO



MME LE MAIRE
Céline DUQUESNE



Transmis à la Préfecture le : Date visa

Affiché le : 13/07/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260629-20260616-DE
Reçu le 13/07/2026
Publié le 13/07/2026